



## Informations municipales

JUIN 2020

### MASQUES du CONSEIL REGIONAL

Les masques de la Région sont arrivés en Mairie.

Ces derniers sont disponibles en mairie aux heures d'ouverture. Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, les masques seront déposés à domicile sur demande faite par téléphone au 03.20.90.31.40 ou par mail : [mairie@chemy.fr](mailto:mairie@chemy.fr).  
Un masque par personne.



### SECURITE ROUTIERE

Les interventions prévues rue du château ont été réalisées.  
Le département a créé une chicane à l'entrée de Chemy et nous avons inversé les « STOP » au carrefour.  
Nous espérons que ces aménagements permettront de faire ralentir les véhicules et ne nécessiteront pas d'aménagements complémentaires .



### PROCHAINES ANIMATIONS

Comme partout le programme d'animation de l'année, proposé par les associations ou la commune a été annulé en ce premier semestre 2020. Avec le déconfinement, la commission « Culture, Animations » s'est réunie avec les associations pour planifier le second semestre.

En conséquence, si les conditions sanitaires nous le permettent, la fête des associations du 13 septembre aura lieu.



L'Association de Parents et l'Association Sportive espèrent, respectivement, pouvoir maintenir sa braderie et le tournoi de foot.

Et également vous proposer le repas annuel .

#### Autres dates :

**Dimanche 27 septembre** : parcours du cœur,  
rendez-vous à 10h00 au Mille Clubs

**Vendredi 16 octobre** à 20h :

Spectacle « Prise de becs au Gallodrome »  
(annulé en mars en raison du confinement).

*Sous réserve que les règles sanitaires applicables en cette période nous l'autorisent.*



#### **DERNIERE MINUTE**

« Création d'une nouvelle association à Chemy »  
En vue de constituer une association d'histoire locale, Jean-Raphael Duchateau et Maxime Wartelle lancent un appel pour pouvoir rassembler les chemynois(es) intéressé(e)s  
Photos, anecdotes, écrits, objets, vidéos, anciens cadastres...

N'hésitez pas à les contacter pour faire partie de ce groupe qui naîtra très prochainement.

Jean Duchateau : 0607413422  
Maxime Wartelle : 0649075100

## RAPPEL DE QUELQUES REGLES PERMETTANT DE BIEN VIVRE ENSEMBLE

### **RESPECT DU VOISINAGE : Nous n'aimons pas être gênés? Ne gênons pas les autres !**

Les engins à moteurs (tondeuse, motoculteur, débrousailluse, perceuse etc...) ne peuvent être utilisés n'importe quand. Leur utilisation est limitée aux horaires suivants :

**En semaine de 7h30 à 18h30, le samedi de 9h00 à 18h00**

**Interdits le dimanche et jours fériés**

(Je fais des travaux, je n'ai que le week-end prévenez vos voisins !)



## SECURITE

Avec le beau temps et le déconfinement, nous avons à déplorer une nouvelle fois que certains ne supportent pas l'oisiveté et ne savent plus comment s'occuper si ce n'est qu'en détériorant le bien d'autrui ou public.

Nous avons eu en deux semaines : une nouvelle intrusion dans le « 1000 clubs », des feux de clôtures privées et de poubelles publiques, le toit du 1000 clubs qui attire à nouveau les jeunes grimpeurs avides d'escalade, sans oublier les déchets laissés sur place (masques, bouteilles, capsules de protoxyde d'azote, etc...)



**En conséquence, un arrêté municipal interdit, à partir du 1 juin, tout rassemblement sur les lieux publics entre 22h et 8h et ce jusqu'au 1er septembre.**

*Nous rappelons que mettre le feu est un délit passible de prison et d'une forte amende. Jeter des masques sur la voie publique est également passible d'une amende et le protoxyde d'azote est un gaz dangereux qui peut provoquer de graves séquelles irréversibles .*

### **Autre rappel de sécurité**



Le tir à l'arc est une discipline qui doit se faire dans des lieux dédiés. Une flèche a été retrouvée sur le toit d'une habitation causant des dégradations. Inutile d'expliquer la gravité de ce geste et les graves conséquences si elle était tombée sur une personne !!

### **OBJETS TROUVES**

2 jeux de clefs ont été déposés en mairie



## **HORAIRES D OUVERTURE DES SERVICES EN JUILLET ET AOÛT**

### **MAIRIE**

**Du 06 juillet au 31 juillet**

Lundi, mardi, vendredi de 8h30 à 12h

Mercredi de 18h à 19h

**Du 03 août au 29 août**

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h

**La mairie sera fermée les samedis du 06 juillet au 24 août**

### **MEDIATHEQUE**

**Juillet**

*Fermée du 14 au 31 juillet*

**Août**

*Ouverte le mercredi de 16h à 19h30*

La vigilance sécheresse est prolongée jusqu'au 31 juillet 2020.

Dans ce contexte, **chacun est invité à utiliser l'eau avec modération et à faire preuve de civisme**



**ALERTE SÉCHERESSE**